Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_06-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

N° 2026/05/11/06

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *5 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laëtitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Nicolas ANGER	Arnaud BOMPOIL	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE		

Absents :	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Clémentine JULIEN

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

Par délibération n°2023/06/26/20 du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal.

Cette nomenclature transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

En principe, l'adoption du RBF intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Le RBF peut néanmoins être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.
Le RBF a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la commune.

Ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Ce règlement budgétaire et financier **(Annexe 1.6)** comporte plusieurs parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_06-DE

- Le cadre juridique du budget communal
- L'exécution budgétaire
- Les régies
- La gestion pluriannuelle
- Les provisions
- L'actif et le passif
- Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Chambre régionale des comptes (CRC).

Le Règlement Budgétaire et Financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le renouvellement du Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Châteaugiron.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN